

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL 5 février 2010

Le cinq février deux mil dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Luc GESBERT, Adjoint.</i> <i>Mesdames Véronique BOG, Stéphanie COULEE, Messieurs Cyrille AMBERT Jean-Pierre CONTANT, Stéphane LANGLAIS, Jean-Jacques LARDEUX, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, François MORIN, Damien SURGET.</i>
<u><i>Absent excusé</i></u>	<i>Marie-Paule QUEANT, Chantal COUASNON (procuration à Emmanuel FRANCO)</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Monsieur Cyrille AMBERT</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu des 4 décembre 2009 et 18 décembre 2009
2. Rapport d'activités 2008 de la communauté de communes du Val de Sarthe
3. Décisions du Maire
4. Convention de mise à disposition du service communautaire de voirie et des services techniques communaux
5. Convention de groupement de commandes voirie
6. Classes de l'école maternelle
7. Convention du centre médico-scolaire
8. Cimetière
9. Approche Environnementale de l'Urbanisme
10. Droits de préemption urbains
11. Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services
12. Télévision numérique
13. Personnel communal
14. Haïti
15. Questions diverses.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point sur les ordures ménagères. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Luc GESBERT à 21h00 pendant le point 2 Rapport d'activités 2008 de la communauté de communes du Val de Sarthe

1) Approbation du compte rendu des 4 décembre 2009 et 18 décembre 2009

Monsieur le Maire reprend les comptes rendus des 4 décembre 2009 et 18 décembre 2009 qui n'appellent aucune remarque et sont adoptés à l'unanimité.

2) Rapport d'activités 2008 de la communauté de communes du Val de Sarthe

Monsieur le Maire laisse la parole au Président de la Communauté de Communes, Philippe GIRARDOT après l'avoir remercié de sa présence. Monsieur Philippe GIRARDOT revient donc sur les points marquants de l'année 2008 :

- en matière d'aménagement de l'espace, il précise que
 - la deuxième tranche de travaux a été réalisée pour l'accueil des commerçants non sédentaires (notamment l'installation des bornes à fluide),
 - le contrat territorial unique a été finalisé entre le pays, la région et la communauté de communes,
 - le comité de programmation Leader + a été créé,
 - la convention de développement local a été signée,
 - le système d'information géographique a été installé ;

- en matière d'actions culturelles, sportives, et d'enseignement,
 - l'école de musique a accueilli 242 élèves de l'ensemble des communes et non plus principalement d'Etival et de La Suze, ce qui constitue une véritable réussite,
 - les rencontres théâtrales de la jeunesse ont eu lieu,
 - des professionnels sont intervenus dans les troupes de théâtre amateurs,
 - une résidence d'artistes a été mise en place (un livret sur le parcours d'interprétation a été réalisé)
 - acquisition de matériel et mobilier pour les écoles et accueil périscolaire
 - le « Pic-nic Show » a rassemblé 4 500 spectateurs

- en matière de développement économique,
 - un chargé de mission a été recruté,
 - un terrain de la zone du « Val de l'Aune » a été commercialisé pour accueillir les TPE, PME et artisans,
 - la zone « Les Clottées II » s'est vue viabilisée, l'entreprise Schenker Joyau Logisitcs s'y est installée,

- en matière de logement et de cadre de vie,

- 6 logements ont été construits sur Etival, des projets sont en cours sur les Communes de Voivres, Louplande, Fillé, Roëzé et à nouveau Etival.

- En matière d'actions touristiques,
 - le centre de loisirs fluvial de Fillé a été finalisé, une délégation de service public a été pensée pour exploiter le site, à ce jour, aucune entreprise ne s'est manifesté, le projet est sans suite. Une génératrice a été posée sur le moulin, mais elle entraîne des soucis de fonctionnement remettant en question le principe de son fonctionnement continu. La guinguette sera livrée mai 2010.
- En matière d'actions sociales,
 - l'opération Tickets-Sport et Culture a connu un taux d'occupation de 74% pour 374 inscrits dont 32 étivalois.
 - le partenariat entre la communauté de communes et l'ADESS a été poursuivi, 478 personnes ont été accompagnées,
 - les permanences de la PAIO, et de la Maison de l'Emploi Sud Sarthe ont été poursuivies.
- En matière de petite enfance,
 - le multi-accueil « Valanou » a connu un taux d'occupation de 68.5 %, 350 familles y sont inscrites, pour environ 2 000 heures d'ouverture.
 - le RAM emploie 1.8 personnes (en équivalent temps plein),
 - la coordination jeunesse a été mise en place par une réunion mensuelle des animateurs de chaque commune,

- en matière de voirie,

La compétence est communautaire depuis le 1^{er} janvier 2010.

- en matière d'environnement,
 - 30 installations non collectives ont été contrôlées,
 - les déchets ménagers diminuent : de 2004 à 2008, leur poids passe de 3.5 tonnes à 2.4 tonnes, alors que le nombre d'habitants varie de 14 500 à 17 000. En contrepartie, le tri sélectif a fortement augmenté + 400 tonnes, ce qui est bénéfique à la communauté de communes car elle est rémunérée sur le tri.

Constat est fait que la mise en place des sacs a permis de changer les habitudes des habitants :

- Ordures ménagères → baisse de 21 % en 2008/2009
- Déchets verts → augmentation de 18 %
- Gros matériaux → hausse de 13.5 %
- PAV → hausse de 13.4 %

- Le poids des déchets verts augmente également. On compte 35 000 passages à la déchetterie à l'année. La restructuration de la déchetterie pour améliorer le flux est terminée et donne satisfaction.

3) Ordures ménagères

Cyrille AMBERT indique aux membres du conseil que la communauté de communes envisage de revoir le mode de collecte des ordures ménagères et des corps creux et plats (cartons, papiers, plastiques et conserves) au vue de l'arrivée à terme de son contrat actuel à la fin de l'année. Il souhaite recueillir l'avis des conseillers sur les solutions envisagées.

La conservation du système actuel, avec l'amélioration des points d'apport volontaires coûterait selon une étude menée par la communauté de communes environ 5.20€ de plus qu'aujourd'hui, par an et par habitant.

Autre solution, le maintien du ramassage en porte à porte des ordures ménagères dans des sacs estampillés doublé du ramassage en porte à porte des papiers et plastiques dans des sacs ou bacs coûterait 14.25€ de plus qu'aujourd'hui, par an et par habitant.

Dernière solution énoncée par Cyrille AMBERT, la collecte en porte à porte des ordures ménagères dans des containers à puces. Le service serait facturé avec une part fixe (correspondant à l'investissement) et une part variable (correspondant au nombre de passage). Les autres déchets seraient collectés en points d'apport volontaires. Le surcoût se chiffre pour cette solution à 8.50€ par an et par habitant.

Philippe GIRADOT indique qu'il souhaite conserver l'ensemble des solutions pour publier le marché (par différents lots et différentes variantes) et pouvoir ainsi prendre une décision en connaissant le surcoût pour chaque solution.

La plupart des élus sont favorables au ramassage en porte à porte avec les puces. Néanmoins, il faut que cela se fasse avec un planning (mais en a-t-on le temps aujourd'hui ?) :

- Pour quand la commande doit être passée ?
- A quelle date l'appel d'offres se fait ? Qu'y aura-t-il dans le marché à négocier ? Quel sera donc le cahier des charges ?
- Ne peut-on pas envisager un système se faisant en Régie ?

De plus, la pesée paraît plus adaptée car si c'est le système de levée qui est privilégiée, on imagine très bien la « fermentation » des ordures ménagères dans les caves/garages.

En outre, le tri en porte à porte n'apporte pas de réelles améliorations dans la mesure où le ramassage du verre se fera toujours en PAV ; il n'y aura donc aucun avantage réel : s'il faut toujours se déplacer autant le faire pour tout le recyclage. Ce qui permettra certainement une hausse modérée du coût des OM.

Comme l'a souligné Philippe GIRARDOT, on peut très bien imaginer un marché avec différents lots et variantes afin de décider en ayant connaissance de toutes les options. De toute façon, chacun va devoir limiter ses habitudes de consommation et ainsi limiter les emballages.

Monsieur ROUSSEAU, membre du public à qui Monsieur le Maire a donné la parole, souligne que le système du service en régie n'a pas été évoqué et pourrait être une solution.

Monsieur Philippe GIRARDOT lui répond avoir soumis cette proposition aux élus communautaires, qui n'ont pas souhaité donner de suite.

Monsieur TROUETTE, membre du public à qui Monsieur le Maire donne la parole, fait part du système allemand, qui consiste à taxer fortement les administrés qui dépassent leur forfait.

Pour reprendre les différentes remarques des conseillers, suite à l'appel d'offres, il serait bon de :

- ne pas trop taxer les foyers d'une personne ; cela concerne le plus souvent des personnes d'âgées qui n'ont pas de gestes de consommation importants et donc beaucoup moins de déchets à rejeter
- tenir compte des assistantes maternelles.

Cyrille AMBERT remercie les conseillers ainsi que Monsieur Philippe GIRARDOT.

Monsieur Philippe GIRARDOT remercie le conseil municipal de l'avoir accueilli et quitte la salle.

4) Décisions du Maire

Monsieur le Maire retrace les décisions qu'il a prises depuis le conseil municipal en date du 4 décembre 2009 suite à la délégation d'attributions votée le 5 juin 2009.

Ainsi, en matière de :

- contrats d'assurance et d'indemnités de sinistre y afférentes, il a contracté une assurance dommage ouvrage avec la SMABTP pour 7 973.23€ TTC ;
- délivrance et de reprise des concessions dans les cimetières, il a attribué une concession cinquantenaire à Mme ROUY.

5) Convention de mise à disposition du service communautaire de voirie et des services techniques communaux

Monsieur le Maire explique que suite au transfert de la compétence voirie de la commune à la communauté de communes, il convient de prévoir un système de mise à disposition réciproque de personnel entre la communauté de communes et la commune.

Monsieur le Maire expose donc le projet de convention, qui prévoit que

- la communauté de communes mette à disposition de la commune le personnel en charge de la voirie pour réaliser le diagnostic voirie en agglomération, la programmation des travaux de voirie en agglomération, le suivi et la réception des travaux, la surveillance du réseau routier et la gestion administrative du domaine public. Cette mise à disposition sera réalisée contre remboursement par la commune de 25€ par heure.

- les services techniques communaux soient mis à disposition de la communauté de communes en cas de force majeure ; c'est-à-dire quand il est nécessaire d'intervenir d'urgence sur la voirie

située hors agglomération. Cette mise à disposition sera réalisée contre remboursement par la communauté de communes de 15€ par heure.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe de la mise à disposition tel qu'énoncé dans la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

6) Convention de groupement de commandes voirie

Monsieur le Maire présente le projet de convention relatif au groupement de commandes voirie. Afin de mutualiser les moyens, la communauté de communes propose de grouper ses propres commandes et celles des communes membres.

Bruno CORBIN présente la liste des travaux à réaliser en agglomération ; dont les coûts ont été estimés par Monsieur CHAMPION, agent en charge de la voirie à la communauté de communes.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal

- approuve le principe du groupement de commandes voirie,
 - fixe à 20 000€ annuel le montant minimum des travaux du groupement à réaliser sur la commune en agglomération,
 - valide pour l'année 2010 les travaux suivants :
 - Impasse Victor Hugo : réfection de trottoirs
 - Route du Creux : création d'un busage en continuité de l'évacuation d'eau pluviales du lotissement
 - Rue Roger Couderc : réfection de trottoirs
 - Et pour l'ensemble de la voirie : réfection de bande stop et reprofilage de tranchée.
 - Soit un montant prévisionnel de travaux de 21 444.91€ TTC payé sur le budget de la commune.
 - A ces travaux se rajoutera la VC 403 pour la pose d'enduit bicouche pour un coût estimé à 8 737.02€TTC, pris en charge sur le budget de l'assainissement car faisant suite aux travaux d'assainissement de 2009.
- Le montant total de travaux validé pour 2010 s'élève donc à 30 181.93€.
- et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

7) Classes de l'école maternelle

Monsieur le Maire revient sur le conseil d'école maternelle du 29 janvier 2010. Il a présenté à cette occasion le courrier de l'inspecteur d'académie qui informe la suppression d'une classe à l'école maternelle. Etival devait compter 91 enfants à la rentrée 2010 en maternelle, les chiffres prévisionnels n'en comptent que 83.

Monsieur le Maire revient explique cette baisse d'effectifs par la gestion du développement urbain de ces dernières années et par la non réalisation du projet de lotissement situé à Pont Chabeau.

Pour rouvrir une classe, il faudra que l'école maternelle accueille entre 95 et 98 enfants pendant 3 ans.

Monsieur le Maire propose de se fixer comme objectif un maintien d'effectifs à 28 enfants par classe au moyen de réalisation de différentes tranches de réalisation de lotissements tant au Champ de la Croix qu'à Pont Chabeau, afin de réguler les arrivées.

Stéphanie COULEE souligne le danger que la fermeture de classe ne se répercute en primaire.

8) Convention du centre médico-scolaire

Monsieur le Maire présente la lettre reçue du collège Le Marin. La principale explique dans ce courrier que le collège dispose d'un centre médico-scolaire accueillant collégiens et famille des écoles maternelles et primaires du secteur, comprenant Etival.

Le collège demande à la commune de financer les frais administratifs du centre (téléphone, matériel médical, mobilier de bureau) en fonction du nombre de familles suivies, soit 127.79€ pour 2009/2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal refuse de signer la convention prévoyant une participation financière de la commune au centre médico-scolaire.

9) Cimetière

VACATIONS FUNÉRAIRES

En application de l'article L 2213.14 du code général des collectivités territoriales, les opérations de fermeture de cercueils quand il est transporté hors de la commune, les opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps s'effectuent sous la responsabilité du Maire en sa présence ou en présence d'un adjoint. Ces opérations de surveillance donnent droit, conformément à l'article L 2213.15 du Code général, à des vacations fixées par le Conseil Municipal.

La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire est venue modifier l'article L2213.15 qui stipule désormais que le montant unitaire des vacations funéraires devra désormais s'établir entre 20 et 25 € et en peut être gratuit. Le conseil municipal doit délibérer pour fixer un taux de vacation en conformité avec le nouvel article issu de la loi du 19 décembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif unitaire des vacations funéraires à 20 €.

CAVE URNE

Monsieur le Maire expose que la **LOI n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire a modifié** l'article L. 2223-2 du code général des collectivités territoriales. Celui-ci indique que « Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour

leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes. »

Monsieur le Maire propose donc de réserver un espace pour l'inhumation des urnes à côté du columbarium. La commission urbanisme et travaux étudiera ce dossier pour proposer des tarifs et décider de l'endroit dédié à l'inhumation des urnes ainsi que des modalités d'organisation.

10) Approche Environnementale de l'Urbanisme

Monsieur le Maire reprend le dossier Approche Environnementale de l'Urbanisme qui comprend

- une phase d'étude couplée au Plan Local de l'Urbanisme d'un montant de 20 485€ HT,
- ainsi qu'un voyage d'étude portant sur la visite d'un écoquartier d'un montant de 1 687.50€ HT.

Le plan de financement de ce projet est présenté :

Origine des financements	Taux	Montant
Maître d'ouvrage	20%	4 434.50€
ADEME (subvention notifiée)	46.20%	10 242.50 €
ADEME (subvention sollicitée)	3.80%	843.75 €
LEADER	30%	6 651.75€
TOTAL	100%	22 172.50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

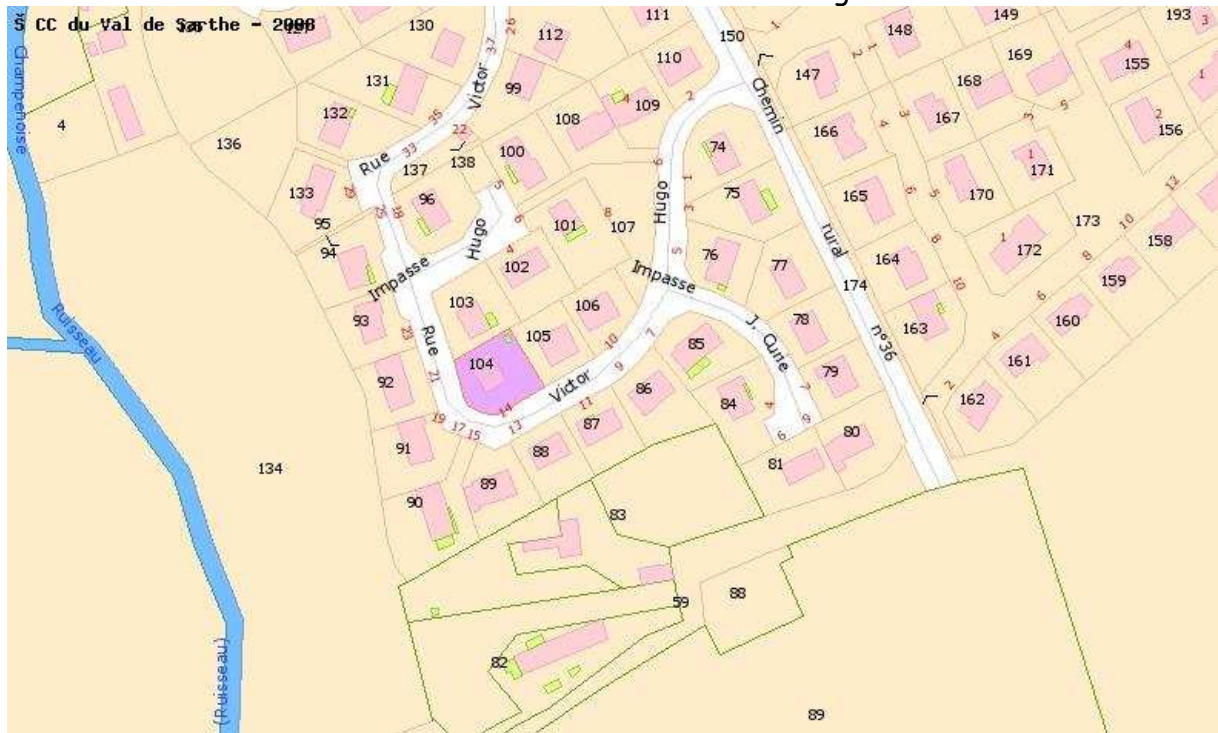
11) Droits de préemption urbains

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur les biens suivants :

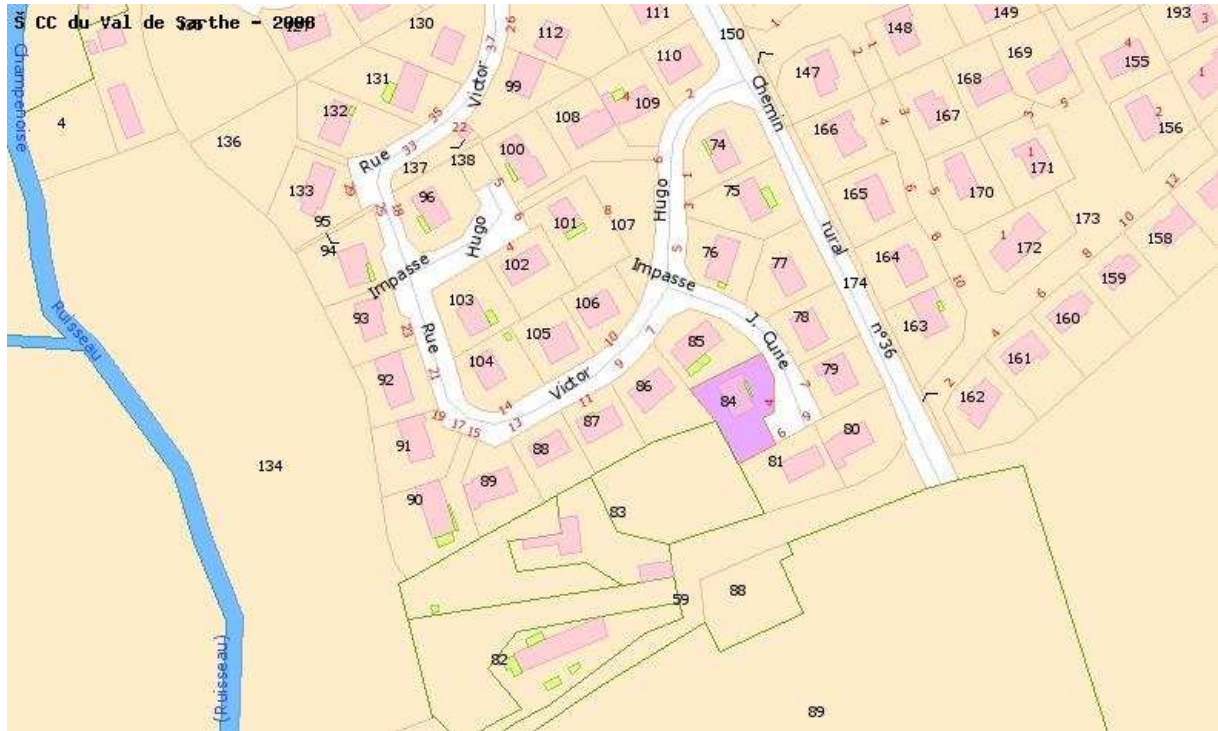
- terrain non bâti 700 m² situé 3 rue du Stade (uniquement la partie gauche de la parcelle 252)



- maison d'habitation + terrain 553m² situé 14 rue Victor Hugo



- maison d'habitation + terrain 639m² situé 4 Impasse Joliot Curie



- maison d'habitation + terrain 576m² situé 2 rue de la Goulotière.



Le conseil municipal émet un avis défavorable.

12)

Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

Monsieur le Maire présente le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG. Le contrat comprend donc :

- les droits d'utilisation des logiciels existant,

- les droits d'utilisation des logiciels en développement,
- la documentation d'utilisation,
- une prestation d'assistance, de suivi et de développement
- la formation initiale et périodique.

Le contrat est proposé pour 3 ans pour un coût annuel de 3 800€ HT, soit 4 544.80€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

13)

Télévision numérique

Monsieur le Maire indique que le groupement d'intérêt public France Télé Numérique se propose d'expliquer aux étivalois le 7 avril prochain les modalités du passage de la télé hertzienne à la télé numérique.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur cette proposition.

Le groupement aura besoin d'un branchement de 16 ampères. Bruno CORBIN est chargé de régler ce détail matériel.

14)

Personnel communal

TAUX Promus/promouvables

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est à dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus promouvables » (%)
Adjoint technique principal 2° classe	Adjoint technique principal 1ere classe	100%
Adjoint technique 2° classe	Adjoint technique 1° classe	100%
Adjoint d'animation 2° classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint du patrimoine 2° classe	Adjoint du patrimoine 1ere classe	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

Mise à disposition personnel communal

L'agent du Syndicat du Parc de la Rivière travaille seul et peut occasionnellement avoir besoin d'aide. Dans ces circonstances, il est proposé

- de demander la collaboration des agents des services techniques des communes d'Etival les le Mans et de Saint Georges du Bois.
- que le personnel communal reste sous la responsabilité de sa collectivité d'origine, qui continuera d'assurer la rémunération du fonctionnaire, sans contrepartie ni indemnisation du Syndicat du Parc de la Rivière.
- que la commune d'origine prenne en charge le risque lié à l'accident de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider cette proposition.

15)

Haïti

Monsieur le Maire fait part de la demande de soutien émanant du Secours Catholique.

Il propose de soutenir le Secours Catholique et le Secours Populaire à même hauteur, sur une base globale de 0.47€ par habitant, soit 500€ pour le Secours Populaire et 500€ pour le Secours Catholique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

16)

Questions diverses

- Emmanuel FRANCO fait part de l'anniversaire à venir de GESTM qui aura lieu le 30 avril. Une manifestation aura lieu à la mairie afin de célébrer les 25 ans de cette association. En outre, une soirée franco-africaine a lieu le 8 mai.

Il revient ensuite sur la question du rapprochement avec la commune de Saint Georges du Bois. Il précise que ce projet n'est nullement abouti. Emmanuel FRANCO souhaite que les négociations de fusion de collectivités aient lieu en premier lieu au niveau communautaire. Les négociations entre communes auront lieu seulement dans un second temps et en fonction des décisions prises par les communautés de communes.

L'article paru dans le journal communautaire appelle également un commentaire d'Emmanuel FRANCO. Le projet des logements locatifs du Champ de la Croix n'est pas finalisé, l'article ne reprend qu'un schéma esquissé par le CAUE. Emmanuel FRANCO indique qu'aujourd'hui, le cabinet d'architectes est retenu. Il est convié le 19/02/2010 à 14 h 30 à une présentation de l'esquisse du projet. Ensuite, Emmanuel FRANCO communiquera le projet d'esquisse aux riverains pour remonter les réactions des riverains à la communauté de communes. La même démarche de

concertation sera renouvelée pour l'avant projet sommaire. Puis l'avant projet définitif sera validé.

- Valérie DEROUIN indique que la commission animation a instruit les demandes de subvention déposées en mairie. Elle présentera lors d'un prochain conseil les positions de la commission.
- Jean-Jacques LARDEUX revient sur la dernière réunion du comité consultatif à laquelle Emmanuel FRANCO a participé et demande si une suite a été donnée aux points relevés. Emmanuel FRANCO indique donc
 - qu'une consultation a été lancée pour optimiser la sécurité routière et les déplacements doux ;
 - qu'une consultation va être lancée pour réaliser une étude sur l'éclairage public.
 - Que le CAUE a déposé un dossier présentant un projet d'aménagement de l'entrée à Etival par la RD 309 du côté de Saint Georges du Bois avec une diminution de la largeur de la chaussée, des implantations d'arbres.
- François MORIN fait part d'un projet de réforme des dimensions des terrains de basket-ball à l'échelle européenne pour être en phase avec les dimensions du championnat nord-américain (NBA). Un rapprochement avec l'association de basket est à envisager.

Il pointe également l'article sur les vestiaires de football et l'implantation des terrains de tennis de l'Etival.com de janvier février, qui pouvait amener à penser que le projet était validé. Un complément d'information sera donc inséré dans le prochain numéro pour préciser que ce projet sera étudié dans le prochain mandat.
- Jean-Pierre CONTANT relaie le message de satisfaction des Aînés Ruraux suite à l'aménagement du local de rangement.
- Stéphane LANGLAIS fait un point sur l'étang de la Rivière en précisant qu'un travail de nettoyage important a été réalisé par le salarié du syndicat, et que l'alevinage a été réalisé mardi après midi.
- Luc GESBERT informe le conseil qu'Etival.com a été distribué pour la 1^{ère} fois en janvier par une employée communale. Mis à part quelques oublis, la distribution a bien été effectuée.
- Géraldine CROCHARD indique qu'un laboratoire va venir dans la cantine afin de faire des prélèvements microbiologiques et bactériens.
- Bruno CORBIN revient sur les vestiaires de football : les travaux avancent bien malgré le retard dû aux intempéries de janvier (20/25 jours). On compte

aujourd'hui 5 semaines de retard environ. La charpente devrait être posée 3^e semaine de février. Un devis a été demandé pour que les parkings soient agrandis afin de pouvoir faire le tour de la Halle aux sports. D'autre part, il indique que la commune va se rapprocher d'EDF afin de revoir le mode de facturation de la salle polyvalente/halle aux sports et des vestiaires. Ces locaux sont actuellement en tarif jaune, il est certainement possible de changer de tarification et ainsi faire baisser la facture. Un devis a été demandé pour isoler la salle en verre du soleil par des rideaux occultant : 1800€ ; ainsi que pour changer les rideaux de la salle polyvalente : 4600€.

La séance du Conseil Municipal est levée à 23 h 40. Le prochain Conseil Municipal est fixé au 19 mars qui concernera principalement le vote du budget.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.